



Une nouvelle jurisprudence sur la responsabilité civile des parents du fait de leurs enfants mineurs

Commentaire d'arrêt publié le **25/08/2024**, vu **707 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Une nouvelle jurisprudence sur la responsabilité civile des parents du fait de leurs enfants mineurs

Article 1242 alinéa 4 du Code civil :

Le père et la mère, en tant qu'ils exercent l'autorité parentale, sont solidairement responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs habitant avec eux.

Source : dila, légifrance :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000032041559

DE PLUS :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/responsabilite-civile-parents-divorces-separes-35914.htm>

JURISPRUDENCE :

<https://www.courdecassation.fr/decision/667e51a56430c94f3afa7d0e>